

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0664**

commune (s) : Jonage

objet : Cession, à la SERL, d'une partie du chemin des Poteaux afin de permettre la commercialisation de parcelles de terrain intégrées dans la ZAC des Gaulnes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

**Bureau du 23 février 2009****Décision n° B-2009-0664**

commune (s) : Jonage

objet : **Cession, à la SERL, d'une partie du chemin des Poteaux afin de permettre la commercialisation de parcelles de terrain intégrées dans la ZAC des Gaulnes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La SERL a été mandatée par la Communauté urbaine pour aménager la ZAC des Gaulnes, implantée sur les communes de Jonage et Meyzieu.

Dans le cadre de ces missions, celle-ci souhaite acquérir la partie du chemin des Poteaux, implantée dans le périmètre de la ZAC, afin de poursuivre et favoriser la commercialisation des tenements longeant cette voie.

Le terrain d'assiette du chemin des Poteaux concerné par cette cession, d'une superficie totale de 10 389 mètres carrés, est compris entre l'avenue Lionel Terray et le carrefour avec le chemin des Pommiers. Il a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement préalable par décision du Bureau en date du 22 décembre 2008.

Aux termes du rapport qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine céderait à la SERL 9 078 mètres carrés au prix de 7,62 € du mètre carré, soit 69 174 €, conforme à l'avis de France domaine. Les 1 311 mètres carrés restant seraient cédés à titre purement gratuit car, à terme, ils seront réintégrés dans le domaine public de voirie et espaces verts ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le rapport concernant la cession, à la SERL, d'une partie du chemin des Poteaux à Jonage, au prix de 7,62 € du mètre carré pour 9 078 mètres carrés, soit 69 174 €, et à titre gratuit pour les 1 311 mètres carrés restants.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 69 174 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération 1627,

- sortie du patrimoine communautaire, valeur 69 174 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1627.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.**